



Procédure de consultation

Département fédéral de justice et police

Avant-projet de loi fédérale sur l'interdiction de l'utilisation publique de symboles nazis (LISN)

L'avant-projet revêt la forme d'une loi spéciale interdisant de montrer, d'arborer, d'utiliser et de diffuser publiquement des symboles nazis. Il s'agit de la première étape de la réalisation de la motion 23.4318 de la Commission des affaires juridiques du Conseil des États (CAJ-E) «Interdiction de l'utilisation publique de symboles racistes, faisant l'apologie de la violence et extrémistes, comme les symboles nazis».

Date d'ouverture: 13 décembre 2024

Date limite: 31 mars 2025

Le dossier envoyé en consultation ainsi que les autres informations, telles que les personnes de contact, peuvent être consultés à l'adresse suivante:
https://fedlex.data.admin.ch/eli/dl/proj/2024/74/cons_1

19 décembre 2024

Chancellerie fédérale

